



Réunion ZMEL 18/10/2018

Objet : Préparation à la commission Nautique Locale

Intervenants :

Pierre-Luc Lecompte : DDTM – chef pole d’activité maritime

Clément Jacquemin : DDTM – Directeur adjoint

Christophe Trojani : Maire de Villefranche sur mer

Arnaud Fredefon : DDTM – Chef de service maritime

Jean-Louis Bauchet : Adjoint à la sécurité de Villefranche

Le but de la réunion de ce jour été de consulter en présence de la commune et de l’Etat les professionnels (associations, pilotage,).

Monsieur le maire de Villefranche a ouvert la séance en expliquant que ce projet est porté depuis plusieurs années et qu’il se réjouit de pouvoir annoncer les avancées récentes.

- 2 zones de mouillage d’équipements légers ont été décidées à savoir :
- La zone du Palais de la Marine
- La zone Rochambeau

Il est prévu que pour ces deux zones, d’ici la fin de l’année 2018, les bateaux au mouillage soient orientés vers d’autres ports afin de pouvoir nettoyer les fonds marins et y installer des bouées écologiques.

Il est également prévu une mise en place d’une police maritimes intercommunale (Villefranche sur mer / Beaulieu sur mer / Saint Jean Cap Ferrat).

Par la suite deux autres mesures seront mises en place :

- Modification de la zone interdite aux engins à moteur (plage des marinières)
- Modification de la zone interdite au mouillage pour les yachts de plus de 20m

Concernant le palais de la marine :

Il est prévu de mettre en place 15 places permanentes et 15 places de passage. Il est également prévu d’installer des structures pour la restauration écologique



Concernant Rochambeau :

Il est prévu d'y installer des encres écologiques, 30 places permanentes. Installation de structure pour la restauration écologique

La mairie de Villefranche souhaite également prévoir une extension de la ZIEM en protégeant la zone du risque d'échouage et en protégeant d'avantage la posidonie.

Il a également été soulevé lors de cette réunion que ce site est un site classé et pour toutes modifications il est nécessaire de passer devant une commission ministérielle.

Cette commission aura lieu le 20 Novembre prochain.

Les autres points soulevés :

Le pilotage souhaite qu'une zone réglementée pour les yachts de plus de 50m soit mise en place

Clément Jacquemin a répondu que ce point est en réflexion et qu'il a été d'ors et déjà soumis à la préfecture maritime.

ECPY

Quai Amiral Infernet - 06300 Nice

Tél: +33 (0)4 92 00 56 40 - Fax: +33 (0)4 92 00 56 41

Email : info@ecpy.org

www.ecpy.org

Association à but non lucratif loi du 1^{er} juillet 1901